



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Impact du télétravail sur la santé des salariés

Question écrite n° 37326

Texte de la question

M. Didier Martin attire l'attention de M. le secrétaire d'État auprès de la ministre du travail, de l'emploi et de l'insertion, chargé des retraites et de la santé au travail, sur l'impact du télétravail sur la santé des travailleurs. On le sait, l'organisation du travail a été profondément transformée par la crise sanitaire. Au sein des territoires, les entreprises ont dû s'adapter et mettre en place des protocoles sanitaires stricts. Dès que cela était possible, le télétravail a été privilégié. Si cette organisation du travail présente de nombreux avantages pour contrer la propagation du virus, elle peut également avoir des conséquences négatives sur la santé du travailleur, notamment lorsque le télétravail est subi, utilisé sur de longues périodes sans interruption, ou réalisé dans de mauvaises conditions. Si on pense immédiatement aux risques psychiques liés à l'isolement du salarié, à l'anxiété qu'il peut ressentir face à la situation de crise sanitaire, à l'augmentation de la charge mentale ou encore à la difficulté de gérer vie familiale et vie professionnelle, l'impact du télétravail sur la santé physique peut également être une réalité. Nombreux sont en effet les salariés qui pratiquent le télétravail depuis des postes inadaptés. L'utilisation d'une chaise ergonomique, la possession d'un bureau adapté et le recours à un éclairage adéquat sont autant de conditions de travail élémentaires qui ne sont pas toujours réunies. Cette absence de poste de travail adapté et ergonomique peut être source de douleurs, notamment musculo-squelettiques, qui s'accompagnent parfois d'une dégradation sensible de la qualité du sommeil. La sédentarisation liée à un recours accru au télétravail peut également faire peser un risque sur la santé des travailleurs. M. le député souhaiterait savoir si des études ont été menées pour mieux connaître l'impact du télétravail prolongé, exercé dans le cadre de la crise sanitaire, sur la santé physique et mentale des travailleurs. Il aimerait également avoir des précisions sur la stratégie mise en œuvre pour prendre en compte les spécificités de cette organisation du travail et maintenir le bien-être des salariés.

Données clés

Auteur : [M. Didier Martin](#)

Circonscription : Côte-d'Or (1^{re} circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37326

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : [Retraites et santé au travail](#)

Ministère attributaire : [Travail, plein emploi et insertion](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 17 mai 2021

Question publiée au JO le : [16 mars 2021](#), page 2237

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)